

AMENAGEMENT

Département, Montpellier Agglomération et Ville L'avenir du territoire sous contrat

Diversifier l'offre de logements, développer les politiques d'insertion, protéger lagunes, littoral et cordon dunaire, ou encore développer les équipements de proximité comme les piscines et les médiathèques : tel est le formidable enjeu du Contrat départemental de projet signé entre le Conseil général de l'Hérault, Montpellier Agglomération et la ville de Montpellier.

Les trois collectivités partenaires ont fixé à six ans (2004-2009) la durée du Contrat départemental de projet. Ce dernier vise quatre grands objectifs : s'inscrire dans une perspective de développement durable pour l'Hérault et la Communauté d'Agglomération de Montpellier, construire, à moyen terme, une diversification des sources de richesses, assurer la diffusion du développement de Montpellier sur l'Agglomération et le département, garantir la cohésion sociale sur ces mêmes territoires.

Ce contrat se décline en programmation annuelle contenant les actions retenues après négociation entre les trois partenaires. Car si les enjeux sont clairement définis et les objectifs fixés, programmes et chantiers à mener sont aussi répertoriés. Ainsi, dans le domaine du logement locatif social sur le territoire communautaire, l'offre va croître par la relance de la production et la réhabilitation du parc ancien, avec un objectif de près de 1200 logements par an. La cohésion sociale apparaît bien comme la clé de voûte de ce contrat. Un certain nombre d'interventions sont aussi programmées en faveur des personnes âgées, avec la création d'un Centre local d'information et de coordination gérontologique, qui fonctionnera comme un guichet unique.

Encore plus de piscines et de médiathèques

Autre grand chantier, le réseau des transports – infrastructures et transport collectif – (lire page 11) pour faire face à la forte croissance démographique, avec notamment la mise en place d'une communauté tarifaire des transports en commun desservant la Communauté d'Agglomération (TaM, Hérault Transports, TER). L'environnement apparaît aussi comme l'un des axes forts de ce contrat, grâce à des interventions soutenues pour la protection des lieux habités contre les inondations et

le maintien d'espaces inondables. Les zones concernées : Vallée du Lez et étangs, Mosson, Coulazou, Lantissargues et Chambéry.

Un des axes majeurs de la politique de Montpellier Agglomération, les équipements de proximité, fait également l'objet d'un soutien financier sans faille de ses partenaires. Ainsi, dans le cadre du Contrat départemental de projet, un certain nombre de réalisations sont programmées qui concernent le développement du réseau des médiathèques de Montpellier Agglomération (réalisation de la médiathèque Françoise-Giroud à Castries, lancement des études pour Tolstoï dans le quartier du zoo de Lunaret à Montpellier et Albert-Camus à Clapiers). Idem pour le réseau des piscines – Montpellier Agglomération en compte déjà dix sur son territoire. Trois projets ont été clairement identifiés : Neptune dans le quartier Mosson à Montpellier, Cournonterral et Lattes.

Autre volet de ce Contrat départemental, la diversification des sources de richesse qui doit passer par le développement des secteurs high-tech et innovants et de l'activité économique (parcs et zones d'activités, villages d'entreprises artisanaux et de service, agro-tourisme, promotion de la production viticole). Enfin, des actions sont également privilégiées pour conforter le rayonnement de la Communauté d'Agglomération, notamment par la création d'un pôle universitaire européen Museum Rabelais, d'un Centre d'art contemporain (études et programmation), d'un musée d'histoire France/Algérie ou encore d'un musée de l'histoire du protestantisme (études et programmation). Autant d'actions, de programmes et de chantiers qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable. L'avenir du territoire communautaire en dépend.



La signature du Contrat départemental de projet entre les trois partenaires (de gauche à droite) : Georges Frêche, président de Montpellier Agglomération, président de la Région Languedoc-Roussillon Septimanie, André Vézinet, président du Conseil général de l'Hérault, Hélène Mandroux, maire de Montpellier.

PHOTO : JOACKIM DI DIO

Un programme d'actions en trois volets

Équipement

Développement urbain et diversification de l'offre de logement

- mise en œuvre d'une politique foncière pour anticiper et maîtriser les développements urbains ;
- développement d'une offre en logement qui réponde aux besoins selon l'évaluation réalisée dans le cadre du Programme local de l'habitat (lire page 17) ;

Dynamique économique

- Poursuite et amplification de la dynamique économique de l'Agglomération, plus particulièrement à travers la création et la pérennisation des entreprises innovantes ;
- Mise en place des outils nécessaires à ce développement (production de foncier, immobilier d'entreprises, actions sur l'environnement économique) adaptés à la diversité des entreprises ;



La dynamique économique s'appuie aussi sur la création de pépinières d'entreprises, comme Cap Gamma dans le parc Euromédecine à Montpellier spécialisée dans la biopharmacie.

Déplacements

- structuration d'un réseau de transports collectifs, à partir de 3 lignes de tramway ;
- amélioration de la performance, de l'accessibilité, du confort et de la sécurité du réseau de transports collectifs ;

Équipement et services de proximité

- équipement du territoire dans une logique de « courte distance » afin de proposer une offre de services urbains au plus près des habitants.

Infrastructures routières

Plusieurs programmes sont ou vont être lancés sous maîtrise d'ouvrage du Département, de Montpellier Agglomération ou de la ville de Montpellier.

Département maître d'ouvrage

Boulevard Est de Liaison (RN 113 / RD 65) : 2004-2005

RD 65 mise à 2x2 voies La Lyre-Clapiers : 2007-2008

Liaison A 700 / RD 65 / Lien

Desserte de la ZA de Vendargues/Castries : 2008-2009

Boulevard de déviation sud de Castries : 2009

Voies intercommunales Pignan-Juvignac/Pignan-Fabrigues : 2008-2009

Lien section à l'intérieur de l'Agglomération

Lattes : voie de liaison RD 986 / RD 21 : 2007-2008

Montpellier Agglomération maître d'ouvrage

4^e ceinture (liaison Av de la Justice de Castelnaud, giratoire Henri-Becquerel) : 2006-2008

Montpellier maître d'ouvrage

Viaduc Loubat : 2006-2007

Liaison Bd de la Perruque-Gare : 2007-2008

Avenue de la Liberté

Avenue de la Mer

Dénivellation du giratoire Près d'Arènes (av de Palavas) : 2005-2006

Route de Nîmes.

Capital écologique et paysager

- valorisation du capital environnement qui constitue l'un des atouts majeurs de l'attractivité de Montpellier ;
- réalisation des aménagements visant à protéger les lieux habités contre les inondations ;



Le capital écologique et paysager (ici Maguelone) est précieux. Le contrat prévoit sa valorisation.

Rayonnement universitaire, culturel et sportif

- accompagnement de la promotion et la mise en valeur du pôle universitaire montpellierain aux niveaux européen et international ;
- facilitation de l'accès d'un large public à l'offre culturelle ;
- valorisation de l'image de l'Agglomération dans les grandes compétitions sportives et développement des capacités d'accueil de grands événements sportifs ;



Le futur stade Yves-du-Manoir à Montpellier accueillera des matches de la prochaine coupe du Monde de rugby qui se tiendra en 2007 en France.

Tramway

Dans le cadre des orientations de son plan de déplacements urbains, la Communauté d'Agglomération de Montpellier lance la construction de la ligne 2 du tramway. Celle-ci s'inscrit dans la continuité de la première ligne qui avait été aidée par le Département à hauteur de 22,8 millions d'euros dans le cadre d'une convention pluriannuelle (1999-2003). Pour cette seconde ligne, le coût global du projet s'élève à 424 millions d'euros HT (infrastructure, superstructure et 24 rames de matériel roulant). Ce montant constitue la dépense éligible. Le taux de subvention du Département, pour cette 2^e ligne, s'élève à 5,145 % (4,6 millions d'euros).



Après le succès de la ligne 1, le tramway est engagé dans la voie d'une deuxième ligne.